

15

RAPPORT

Objet: Convention de réservation de logements locatifs sociaux avec Présence Habitat

La Communauté d'Agglomération de Metz Métropole s'est portée garante de prêts contractés par la Société d'HLM Présence Habitat pour l'acquisition-amélioration de 3 logements locatifs PLA-I situés 29 rue Chrodegand à Metz.

En contrepartie de la garantie communautaire, la société Présence Habitat doit réserver au bénéfice de la Ville de Metz un contingent de logements locatifs sociaux équivalent à 20% du programme.

Les attributions seront effectuées sur proposition du Centre Communal d'Action Sociale de Metz

Motion en conséquence.

MOTION

**Objet: Convention de réservation de logements locatifs sociaux avec
Présence Habitat**

Le Conseil Municipal,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation et l'article R 441-5,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil de Communauté de Metz Métropole en date du 3 mai 2010 décidant de garantir les prêts contractés par la Société d'HLM Présence Habitat pour l'acquisition-amélioration de 3 logements PLA-I 29 rue Chrodegand à Metz,

Vu le courrier de la Société d'HLM Présence Habitat du 3 novembre 2010 tendant à obtenir la signature de la convention qui définit les conditions de réservation du logement au bénéfice de la commune,

VU la convention de réservation de logements locatifs sociaux ci-annexée,

DECIDE d'approuver ladite convention,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer avec la Société d'HLM Présence Habitat ladite convention.

Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée :

Isabelle KAUCIC